

**Arrêté n° 2202 MFR/CD du 7 avril 1998 fixant le calendrier des émissions des rôles collectifs d'impôts directs et assimilés**

*Paru in extenso au journal officiel n°16 N du 16/04/1998 à la page 665*

Version en vigueur au 01/01/2021

Le ministre des finances et des réformes administratives, chargé du Pacte de progrès,  
Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 ;  
Vu l'arrêté n° 336 PR du 21 mai 1997 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 199 PR modifié du 31 mai 1996 relatif aux attributions du ministre des finances et des réformes administratives, chargé du Pacte de progrès ;  
Vu le code des impôts ;  
Vu l'arrêté n° 4255 MFR du 29 juillet 1996 modifié portant délégation de signature à M. Gérald Segura, chef du service des contributions ;  
Vu la lettre n° 126 du 7 novembre 1997 portant avis du trésorier-payeur général de la Polynésie française,

Arrête :

**Article 1er**

La date de mise en recouvrement des rôles collectifs d'impôts directs et assimilés, la date d'exigibilité et la date d'application de la majoration de 10 % pour paiement tardif sont fixées suivant le calendrier joint en annexe.

**Art. 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 69 PR du 12 février 1990 portant agrément du calendrier des émissions des rôles collectifs d'impôts directs et assimilés et rapporte l'arrêté n° 986 PR du 25 novembre 1997 fixant le calendrier des émissions des rôles collectifs d'impôts directs et assimilés.

**Art. 3**

Le chef du service des contributions est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 7 avril 1998.

Pour le ministre des finances  
et des réformes administratives,  
chargé du Pacte de progrès,  
et par délégation :  
Le chef du service des contributions,  
Gérald SEGURA.

**Annexe - Calendrier des émissions de rôles** *Rédaction issue de Arrêté n° 7041 VP du 14 août 2015*

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 2202 MFR/CD du 7 avril 1998](#), JOPF n° 16 N du 16/04/1998 à la page 665
- [Arrêté n° 7041 VP du 14 août 2015](#), JOPF n° 67 N du 21/08/2015 à la page 8246
- [Arrêté n° 4967 VP du 27 mai 2020](#), JOPF n° 43 NC du 29/05/2020 à la page 7089  
En raison de la crise sanitaire déclarée par arrêté n° 293 CM du 20 mars 2020 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres et de crise sanitaire occasionné par l'épidémie liée au covid-19 en Polynésie française, et par dérogation au calendrier des émissions de rôles annexé à l'arrêté n° 2202 MFR/CD du 7 avril 1998 modifié par l'arrêté n° 7041 VP du 14 août 2015, le calendrier des émissions des rôles principaux des impôts listés ci-après est, pour l'année 2020, fixé en annexe 2.
- [Arrêté n° 4967 VP du 27 mai 2020](#), JOPF n° 43 NC du 29/05/2020 à la page 7089

## Annexe – Calendrier des émissions de rôles

Désignation des rôles	Date de mise en recouvrement	Date d'exigibilité	Date d'application de la majoration de 10 %
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (I.R.C.M.) et contribution de solidarité territoriale sur I.R.C.M. (4e trimestre)	31 janvier	28 février	1er avril
2e acompte provisionnel de la CSIS (30%)	13 février	28 février	1er avril
2e acompte provisionnel de l'impôt sur les sociétés (30 %)	13 février	28 février	1er avril
2e acompte provisionnel de l'impôt sur les transactions (30 %)	13 février	28 février	1er avril
Contribution des patentes (2e rôle complémentaire)	28 février	31 mars	1er mai
Régime fiscal des très petites entreprises (2e rôle complémentaire)	28 février	31 mars	1er mai
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et contribution de solidarité territoriale sur I.R.C.M. (1er trimestre)	30 avril	31 mai	1er juillet
Contribution des patentes (rôle principal)	31 mai	30 juin	1er août
Régime fiscal des très petites entreprises (rôle principal)	31 mai	30 juin	1er août
Impôt sur les sociétés (rôle principal)	31 mai	30 juin	1er août
Contribution exceptionnelle (rôle principal)	31 mai	15 juillet	1er août
Taxe additionnelle à l'impôt sur les sociétés (rôle principal)	31 mai	30 juin	1er août
Impôt sur les transactions (rôle principal)	30 juin	31 juillet	1er septembre
Contribution de solidarité territoriale et impôt sur les transactions des entreprises perlières et nacrères (rôle principal)	30 juin	31 juillet	1er septembre
Contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées (rôle principal)	30 juin	31 juillet	1er septembre
Contribution de solidarité territoriale sur les produits des activités agricoles et assimilées (rôle principal)	30 juin	31 juillet	1er septembre
Impôt foncier sur les propriétés bâties (rôle principal)	31 juillet	31 août	1er octobre
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et contribution de solidarité territoriale sur I.R.C.M. (2e trimestre)	31 juillet	31 août	1er octobre
Impôt sur les sociétés (1er rôle complémentaire)	31 juillet	31 août	1er octobre
Contribution exceptionnelle (1er rôle complémentaire)	31 juillet	15 septembre	1er octobre
Contribution exceptionnelle (acompte)	1er octobre	15 novembre	1er décembre
1er acompte provisionnel de la CSIS (40%)	16 octobre	31 octobre	1er décembre
1er acompte provisionnel de l'impôt sur les sociétés (40 %)	16 octobre	31 octobre	1er décembre
1er acompte provisionnel de l'impôt sur les transactions (40 %)	16 octobre	31 octobre	1er décembre
Contribution des patentes (1er rôle complémentaire)	31 octobre	30 novembre	1er janvier
Régime fiscal des très petites entreprises (1er rôle complémentaire)	31 octobre	30 novembre	1er janvier
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et contribution de solidarité territoriale sur I.R.C.M. (3e trimestre)	31 octobre	30 novembre	1er janvier
Impôt sur les transactions (1er rôle complémentaire)	30 novembre	31 décembre	1er février
Contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées (1er rôle complémentaire)	30 novembre	31 décembre	1er février
Impôt sur les sociétés (2e rôle complémentaire)	30 novembre	31 décembre	1er février
Contribution exceptionnelle (2e rôle complémentaire)	30 novembre	15 janvier	1er février